



Statuts de l'association

Réseau pour les Alternatives Forestières

Article 1 : Dénomination

Il est fondé une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, nommée : **Réseau pour les Alternatives Forestières**.

Article 2 : Objet

Le Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF) se donne pour objet de promouvoir une forêt vivante et habitée en contribuant à une transformation profonde de la relation entre société humaine et forêt, par les moyens suivants :

- renforcer les liens entre les groupes locaux et individus qui, sur les territoires agissent pour une relation à la forêt écologiquement responsable et socialement solidaire ;
- contribuer à favoriser l'émergence de projets en mutualisant les savoirs et les expérimentations et en agissant collectivement dans l'esprit de la Charte pour des forêts vivantes ;
- diffuser tout élément permettant d'assurer la promotion des alternatives forestières ;
- et toute activité permettant d'y contribuer.

Article 3 : Composition

Le Réseau pour les Alternatives Forestières est composé de personnes physiques et de personnes morales.

Article 4 : Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations des membres ;
- des subventions d'organismes privés et publics ;
- des produits liés à l'organisation d'actions de l'association ;
- de dons ;
- de toute autre ressource qui ne serait contraire aux lois en vigueur, ni aux valeurs défendues par l'association.

Article 5 : Prêts

L'association se donne la possibilité d'octroyer des prêts occasionnellement à certains de ses ressortissants. Ces prêts seront issus de ses ressources propres et correspondront à l'objet social de l'association.

Article 6 : Assemblée générale

Les membres du Réseau pour les Alternatives Forestières se réunissent une fois par an lors d'une assemblée générale.

Article 7 : Conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins huit personnes physiques et morales. Les personnes morales y sont représentées par des personnes physiques désignées. Les modalités d'entrée et de sortie de membres du Conseil d'administration sont définies dans le règlement intérieur.

Article 8 : Prises de décision

Les décisions se prennent lors des réunions du Conseil d'administration avec un quorum d'au moins la moitié des membres du Conseil d'administration présents physiquement. Les absent-e-s peuvent transmettre leurs avis aux présent-e-s. Le Conseil d'administration s'efforcera de prendre ses décisions par consensus dans l'objectif d'inclure l'opinion de chacun-e. Ces décisions seront prises en respectant le principe de non-discrimination, en garantissant l'égal accès des hommes et des femmes et dans la transparence de la gestion. Si le consensus n'est pas obtenu, le vote se fera à la majorité des deux tiers des personnes présentes.

Article 9 : Représentant légal

Chaque année, au moins un administrateur délégué est nommé par le Conseil d'administration afin de représenter l'association dans le cadre de demandes officielles. Il est le représentant légal de l'association pendant toute la durée de son mandat.

Article 10 : Siège social

Le siège social de l'association est établi à Cornil. L'adresse précise est fixée dans le règlement intérieur et pourra être modifiée sur simple décision du conseil d'administration.

Article 11 : Durée

L'association a une durée de vie illimitée.

Article 12 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par le conseil d'administration, le patrimoine de l'association reviendra à une ou des associations désignées par l'assemblée générale, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901.

*Statuts déposés le 31 janvier à la Préfecture de l'Aveyron
Statuts modifiés les 21 avril 2015 et déposés à la Préfecture de l'Ardèche
Statuts modifiés le 28 mai 2016 et déposés à la Préfecture de l'Ardèche.
Statuts modifiés le 03 décembre 2021 et déposés à la Préfecture de Corrèze
Statuts modifiés le 23 juin 2023 et déposés à la Préfecture de Corrèze*

Mathieu AYNAUD
Administrateur

Elodie ROULIER
Administratrice

